

## AVIS DE PROMULGATION

Avis public est par la présente donnée à tous les contribuables de la Municipalité de Venise-en-Québec que :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2021, les règlements suivants :

**RÈGLEMENT N° 460-2018-5**

*Règlement pour augmenter le fonds de roulement*

**RÈGLEMENT 459-2018 (2021)**

*Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire*

Ces règlements ont reçu l'approbation par le conseil municipal le 7 septembre 2021.

Prenez avis que ces règlements sont en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'ils sont disponibles pour consultation au bureau de la Municipalité au 237, 16<sup>e</sup> avenue Ouest sur rendez-vous seulement. Une copie des règlements est également publiée sur le site web de la Municipalité.

DONNÉ ce 10<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2021 à Venise-en-Québec



Frédéric Martineau, Directeur général Secrétaire trésorier

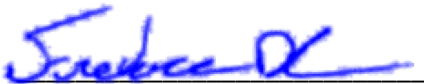
---

---

## Certificat de publication

Je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'avis de promulgation des règlements n° 460-2018-5 et 459-2018 (2021) aux deux endroits désignés par le conseil.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant lesdits règlements sur le site Internet de la Municipalité le 10 septembre 2021.



Frédéric Martineau,  
Directeur général  
10 septembre 2021